



Demande annuelle de devenir d'embryon(s) ou de gamète(s)

Perpignan, le

Madame, Monsieur,

Des embryons ou des gamètes ont pu être congelés et sont conservés pour vous dans notre laboratoire.

Nous souhaitons connaître votre décision quant au devenir de ceux-ci, nous vous demandons **de bien vouloir nous retourner le formulaire joint à ce courrier ainsi que le règlement correspondant à l'avance des frais d'azote annuel.**

A réception nous vous ferons parvenir les justificatifs nécessaires à votre remboursement. Si vous ne pouvez faire l'avance, merci de nous contacter.

Nous portons à votre connaissance que conformément à la législation en vigueur à l'exception de la conservation des embryons ou des gamètes pour un projet parental ; vous serez recontacté après trois mois par notre équipe pour obtenir une confirmation de votre décision. Pendant ce délai vous pourrez revenir sur celle-ci à tout moment.

Si vous avez des interrogations sur cette décision vous pouvez prendre rendez vous auprès d'un biologiste du centre au 04.68.56.28.35.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments bien cordiaux et dévoués.

M. DANIEL

F. MALAFOSSE

